Compte-rendu du rassemblement et de l'audience en Préfecture concernant les contrats aidés du 10 octobre 2017

Suppression des contrats aidés en Seine-Saint-Denis

Aucun personnel en contrat aidé ne doit être renvoyé au chômage,

maintien de ces collègues sur leur emploi !

Mardi 10 octobre, à l'appel de l'intersyndicale FSU, FO, CGT, SE-UNSA, SUD, CNT et de la FCPE, 300 personnes se sont rassemblées sur le parvis de la Préfecture à partir de 10h.

Leurs exigences :

- aucun personnel en contrat aidé ne doit être renvoyé au chômage !
- le maintien ou le retour des personnels concernés sur leurs emplois, ainsi qu'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire pour tous.
- un plan de titularisation de ces personnels, et la création des emplois statutaires pour répondre aux besoins des écoles et des établissements, dans le but d'en finir avec la précarité.

Pour mémoire : l'académie de Créteil se voit supprimer 2019 CUI (contrats uniques d'insertion) pour l'Education nationale au 1er septembre 2017.

Une délégation a été reçue par la Préfète Mme Benrabia, entourée du directeur départemental de Pôle Emploi et de la DASEN-adjointe chargée du handicap.

La délégation a exprimé son refus des suppressions pures et simples de contrats, à l'opposé de la pérennisation que les organisations revendiquent.

La Préfète a répondu sur un certains nombres de points :

- Pour le ministère de l'Education nationale, une seule priorité retenue nationalement : **l'accompagnement de la scolarité des enfants en situation de handicap**.

  En clair, pour les écoles maternelles et élémentaires :

  - Suppression des Aides Administratives à la Direction d'Ecole (AADE).

- Pour le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, **renouvellement des 130 CUI sur mission d'ATTEE (entretien)**.

  En clair, pour les collèges du département :

  - Suppression des CUI sur toutes les autres missions, Vie scolaire, administration…

- Pour la Région, seule la priorité à l'accompagnement des enfants en situation de handicap s'applique.

  En clair, pour les lycées de Seine-Saint-Denis :

  - Suppression des CUI aussi bien sur mission d'ATTEE (entretien) que Vie scolaire, administration…

La Préfète a cependant donné une priorité décidée par le Préfet de Région concernant certains personnels en CUI :

- **Les seniors** (plus de 50 ans, peut-être à partir de 47 ans à confirmer) **et les personnes reconnues travailleurs handicapés seront systématiquement renouvelés.** Si la mission occupée disparaît, une proposition devra leur être faite sur une autre mission.

Les 2019 suppressions de CUI dans l'académie sont donc maintenues.

Tous ensemble, refusons ce plan social décidé par le gouvernement qui, par ailleurs, ne prévoit aucune création de postes de fonctionnaires à l'Education nationale, « priorité de la Nation », à la prochaine rentrée : les postes de CUI perdus ne seront donc remplacés dans aucune école, aucun établissement par des emplois statutaires, et en parallèle, des centaines de personnels qui remplissent actuellement des missions dont le système éducatif a besoin, seront envoyées au chômage.

L'intersyndicale appelle les collègues des écoles, des collèges et des lycées du département à développer les mobilisations nécessaires dans l'unité syndicale autour de chaque situation concrète de collègue CUI menacé de non renouvellement.

L'intersyndicale présente, avec la FCPE, prévoit une prochaine réunion afin de faire le point sur les décisions prochaines à prendre.